

PÉRISCOLAIRE

## « L'animation, c'est un métier »

L'appel à la grève dans le secteur de l'animation a été faiblement suivi, hier en Alsace. Pourtant, les salariés sont nombreux à contester un récent décret qui entérine une baisse des taux d'encadrement dans les accueils périscolaires et fragilise une profession encore peu valorisée.

Aujourd'hui 05:00 par Catherine Chenciner Vu 3 fois



En dehors du temps scolaire, les enfants se voient proposer des activités, soit par la collectivité, soit par des intervenants extérieurs, salariés de structures périscolaires ou d'associations diverses. Archives L'Alsace/

### Tags

Alsace

### Les plus

PARTAGER

RÉAGIR

IMPRIMER

ABONNEZ  
VOUS

Contrairement à ce qui était avancé, les animateurs ne se sont guère mobilisés, hier en Alsace, suite à l'appel à la grève lancé conjointement par les syndicats Sep-Unsa, CFDT, CFTC et Epa-FSU. « Il est difficile de structurer les gens dans des métiers où il y a de la précarité, un turn-over important », argue Christian Moser, secrétaire régional de la fédération Unsa-Education Grand Est. En l'absence de chiffres, Vincent Ritt, secrétaire régional Alsace du Sep-Unsa, ajoute : « On arrive mieux à mobiliser sur les réseaux sociaux. » De fait, une pétition sur internet a rassemblé plus de 3 800 signataires demandant à ce que soit stoppée l'expérimentation en cours sur les nouveaux rythmes scolaires.

De quoi s'agit-il ? Pour faciliter leur mise en œuvre il y a trois ans, le décret du 2 août 2013 avait assoupli, à titre provisoire, certaines conditions en accueil périscolaire. En particulier, les taux d'encadrement minimaux ont été baissés à un animateur pour 14 enfants de moins de 6 ans (au lieu de dix auparavant) et un pour 18 enfants de plus de 6 ans (au lieu de 14). Le 1er août dernier, ces dérogations ont été entérinées par un autre décret sans qu'il y ait eu ni évaluation, ni consultation. « On ne fait pas les mêmes activités avec quatre enfants de plus », détaille Vincent Ritt, qui intervient lors du temps périscolaire à Strasbourg, avec l'association La Maison des Jeux. Par exemple, c'est plus difficile de gérer un atelier salissant comme de la peinture, d'avoir l'œil sur tout le monde. Quand on a un projet à expliquer à 14 petits, c'est encore plus de questions et plus de temps qu'on n'a pas forcément... »

### « Un rôle social »

Selon un sondage mené, en mars dernier par l'intersyndicale et le Journal de l'animation auprès de 3 000 professionnels, qu'ils soient salariés d'une collectivité ou intervenants extérieurs, la plupart d'entre eux considère que ces nouveaux taux d'encadrement ont conduit à une dégradation de la qualité éducative des accueils périscolaires (87 %), mais aussi de la sécurité des mineurs (81 %) et des conditions de travail (91 %).

Pour Vincent Ritt, c'est aussi l'occasion « de mettre en lumière » une profession trop peu valorisée. « L'animation, c'est un métier ! On se bat depuis des années pour que les employeurs embauchent des titulaires du BP Jeps [NDLR : Brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport], qui n'est pas un titre au rabais : il nécessite 800 heures de formation et n'a rien à avoir avec le Bafa. »

En outre, même diplômé du BP Jeps, un animateur peut ne toucher que le salaire minimum, avec un emploi du temps « en gruyère » et rarement 35 heures par semaine. « En moyenne, les contrats sont de 20 heures, ce qui couvre le périscolaire du midi et les activités du soir. Il y a aussi des très petits contrats, de six ou sept heures... » Pour les syndicats, « il y a d'importants besoins et, si on réduit les taux d'encadrement, et donc le nombre d'embauches », c'est pour permettre des économies et aller dans le sens de l'Association des maires de France.

L'organisation des périscolaires dans le cadre des intercommunalités donne néanmoins à Christian Moser des raisons de rester optimiste : « La mise en place des nouveaux rythmes scolaires a eu des effets pervers, reconnaît ce directeur d'école, mais il faut aller plus loin. Les animateurs ne sont pas des moniteurs de colonie de vacances. Ils ont un rôle social extrêmement important en termes éducatifs sur le vivre ensemble, la citoyenneté et, dans le contexte d'aujourd'hui, c'est un gros travail. »